

MINISTRE DE L'AGRICULTURE
ET DU DEVELOPPEMENT RURALE

AGENCE FONCIERE RURALE

DIRECTION GENERALE



REPUBLIQUE DE COTE D'IVOIRE
Union-Discipline-Travail

N° **035** /AFOR/DG

Abidjan, le **01 JUIL. 2019**

ATTESTATION DE BONNE EXECUTION

Je soussigné, Monsieur **BAMBA Cheick Daniel**, Directeur Général de l'Agence Foncière Rurale (AFOR), 01 BP V82 ABIDJAN 01, Tél. : 22 50 51 71, atteste que l'Organisation Non Gouvernementale « **Actions pour la Protection sociale en Afrique** » en abrégé **APSA**, sise à Bocanda, rue Hotel Auberge – Mairie, représentée par **Monsieur NOUFE Sansan Mathias** CNI N° C0078 8064 63, Cel : 08 37 15 99, a réalisé avec satisfaction les activités suivantes au profit de l'AFOR :

- la sensibilisation des ménages à la sécurisation foncière rurale et la gestion pacifique des conflits fonciers ;
- le suivi de la communication de proximité des agents relais dans 75 villages.

Ces prestations se sont déroulées en conformité avec les clauses du contrat de services conclu entre les deux structures.

La présente attestation lui est délivrée pour servir et valoir ce que de droit .



Daniel Cheick BAMBA
Préfet Hors Grade